

MANIFESTATION LE SAMEDI 1ER JUIN 2013 A 14 H 30
PLACE DU CHAMP DE FOIRE - LANDIVISIAU



pages 2-3 les effets des lignes THT sur l'Homme
pages 3-4 le point de vue des élus opposés au projet

page 4 L'agenda
page 4 Bulletin d'adhésion à l'association

édito

n° 4 - édité le mardi 21 mai 2013

Voici plus d'un an, que notre association travaille pour vous informer sur le projet de centrale à gaz à Landivisiau. Aussi, chacun d'entre vous peut prendre conscience, quel que soit son domaine d'inquiétude de l'impact d'un tel projet industriel : sur votre qualité de vie, votre patrimoine, sur des dépenses nationales excessives sous-jacentes ou votre santé.

C'est pourquoi le Pr Belpomme, cancérologue éminent, a répondu positivement à notre appel. Sa conférence du 26 avril dernier, fut une réussite avec une salle « Le Vallon » comble ! Réussite, aussi, par les questions posées par le public.

La santé, dans le for intérieur de chacun, est l'un des points les plus sensibles auquel le Pr Belpomme a apporté des réponses : « le volet santé a été oublié dans le projet de Direct Energie » et d'ajouter, après avoir listé tous les rejets de la centrale : « Au nom du serment d'Hippocrate et du principe de précaution, je demande aux médecins de prévenir leurs patients qu'il existe un risque sanitaire avec la construction d'une telle centrale ».

Dans la continuité de ce volet santé, vous trouverez un article sur les effets des lignes haute tension en page 2. En effet, dans le cadre du projet, une ligne de 225 000 V enterrée est prévue au départ de la centrale.

Quant à Direct Energie et consorts, ils sentent le vent tourner et renforcent leurs actions de communication en allant à la pêche aux signatures d'élus favorables à leur projet.

Votre adhésion à ces idées, votre conviction de l'inutilité de ce projet à 1 km de nos écoles, sont la garantie d'un meilleur avenir pour Landivisiau et la communauté de communes.

Rejoignez-nous !!

les effets des lignes très haute-tension sur l'homme

Les champs électriques et magnétiques de fréquence extrêmement basse (dits «ELF»), tels que ceux générés par les lignes à haute tension, sont «peut-être cancérigènes pour l'homme». C'est ce qu'a conclu, le 27 juin 2001, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Parmi les nombreuses études réalisées de par le monde, il en est une significative. L'étude de FEYCHTING & ALHBOM de l'Institut Karolinska de Stockholm (1992) concerne une population de 436 000 personnes vivant à moins de 300 mètres d'une ligne à haute tension. Cette étude conclut à une augmentation proportionnelle du risque de leucémie chez les enfants de moins de 15 ans, suivant l'intensité du champ magnétique auquel ils sont soumis :

- pour une exposition moyenne >100 nT, le risque relatif est 2 fois plus important.
- pour une exposition moyenne >200 nT, le risque relatif est 2,7 fois plus important.
- pour une exposition moyenne supérieure à 300 nT, le risque relatif est de 3,9.

Cette étude d'envergure prouve scientifiquement deux choses :

- La pollution électrique due au ce et l'effet. Plus le champ magnétique alternatif est important, plus le risque est important.

Cette étude comme tant d'autres, réalisées par des gens compétents, établit le lien entre cancer et exposition à des champs électromagnétiques. Les auteurs mettent en évidence un taux de mortalité par cancer allant du double au triple (par rapport à un groupe moyennement exposé) chez les enfants qui avaient vécu au voisinage d'une ligne électrique ou d'un transformateur. Cette différence est vérifiée pour toutes les formes de cancer chez l'enfant, et plus spécifiquement pour les leucémies, les lymphomes et les tumeurs du système nerveux.

Les sujets exposés aux champs électromagnétiques (CEM) basse fréquence souffrent d'insomnies et de déficit immunitaire. Ces troubles seraient liés à une perturbation de la glande pinéale (ou épiphyse) située dans le cerveau. La glande pinéale produit la mélatonine, une hormone anticancer impliquée dans les rythmes biologiques et la défense immunitaire. La mélatonine, est sécrétée la nuit, avec un pic maximal entre minuit et 4 h du matin. La glande s'arrête de sécréter le jour lorsque la lumière imprègne la rétine. Les champs électromagnétiques stoppent la sécrétion de mélatonine. La diminution de la sécrétion de mélatonine provoque des défaillances immunitaires, des insomnies et des changements d'humeur. D'autres troubles sont signalés : ulcère gastrique, anomalie du rythme cardiaque, stérilité.

Plus généralement, on observe chez les sujets sensibles : insomnie, troubles du sommeil et une augmentation des pathologies cancéreuses (leucémie, astrocytome, myélocytome, lymphome, mélanome, cancer de l'utérus, cancer du système nerveux...).

On observe fréquemment les symptômes suivants chez les personnes exposées aux CEM: maux de tête, stress, trouble du sommeil, fatigue, nervosité, irritabilité, un affaiblissement des défenses immunitaires, des troubles neuro endocrino immunitaires, des troubles de la concentration et de la mémoire, une augmentation des risques de cancer,

une augmentation des risques de fausses couches, l'électrohypersensibilité. Certaines personnes sont très perturbées par des champs électriques ou magnétiques même très faibles. On parle alors d'électrosensibilité, d'électrohypersensibilité, d'allergie aux CEM ou syndrome d'intolérance aux CEM.

L'électrohypersensibilité (EHS) est une sensibilité physiologique caractérisée par des symptômes dont l'apparition est directement liée à l'exposition aux champs électromagnétiques.

Elle peut se traduire par une grande variété de symptômes : maux de tête, vertiges, nausées, sensations de chaleur, de brûlures, de picotements, rougeurs de la peau, faiblesse, fatigue, tensions musculaires, douleurs des articulations, bourdonnements d'oreilles, anomalies du rythme cardiaque, problèmes d'équilibre, dépression, difficultés de concentration, troubles du sommeil.

Les études qui osent encore prétendre que les lignes à haute tension sont sans danger pour la santé ne prennent en compte que les effets thermiques. Elles ont été commanditées ou financées par des producteurs d'électricité. Il ne faut pas évidemment revenir à la lampe à huile ou au seul chauffage au bois. Il s'agit plus simplement de reconnaître que le courant alternatif peut être dangereux même en l'absence de contact direct et de prendre les mesures de précautions qui s'imposent à nous.

Extrait d'un article écrit par Laurent Prodomme

bioénergéticien Acmos et expert en géobiologie — www.geobreizh.fr

le point de vue des élu-e-s opposés au projet

Depuis février 2012, le collectif des élu-e-s (70 membres) œuvre afin d'apporter une opinion différente dans les différents débats et réunions. Nous cherchons à informer sur les conséquences positives et négatives de ce projet de Centrale à Gaz de Landivisiau et sur la réalité du Pacte Electrique Breton.

C'est un dossier qui a été bâclé depuis le début avec une volonté de filtrer les informations.

Dernièrement, nous avons dénoncé l'ambiguïté entre le porteur du projet et plusieurs élus. Nous avons réagi à la manipulation orchestrée par la communauté des communes de Landivisiau et Direct-Energie :

François Guérin, Direct Energie, a adressé aux élus de la CCPL, le 15 avril dernier, un courrier rédigé par ses soins où chaque élu mentionne son appui pour le projet de centrale à Landivisiau. Les élus n'avaient qu'à apposer leur signature et le renvoyer à la communauté des communes, qui devait rassembler tous les courriers des élus et les transmettre à Direct Energie pour étayer leur dossier auprès de la préfecture, relais de l'Etat.

A juste titre, notre Collectif s'insurge contre les propos de Monsieur le président de la CCPL, maire de Landivisiau et Conseiller Général, qui minimise l'envoi d'un courrier type préparé par Direct Energie à tous les élu(e)s de la CCPL.

Nous dénonçons l'utilisation des moyens administratifs et financiers de la CCPL pour un projet

privé.

Monsieur le président de la CCPL et Direct Energie cherchent à infantiliser les citoyens et à manipuler les élu(e)s.

Nous demandons au gouvernement une totale transparence sur les conditions de l'attribution de cet appel d'offres à Direct Energie. Nous demandons des comptes de la part de la Ville de Landivisiau et de la CCPL avec un état sur les coûts directs et indirects des moyens mis en oeuvre pour Direct Energie (utilisation des locaux de la mairie puis de la CCPL, la totalisation des heures de travail des agents territoriaux effectuées pour le compte de Direct Energie, le coût des tracts et bulletins d'informations et de leur distribution).

Tous ces moyens sont-ils financés par les contribuables de la CCPL ?

Le Collectif ne peut cautionner ces méthodes et les condamne.

Doit-on tolérer cette subvention annuelle revalorisable de 40 millions d'euros pour Direct Energie assurée pendant 20 ans et renouvelable une fois, avec une répercussion sur les factures d'électricité des consommateurs (on annonce une augmentation de 30% d'ici 2017) ?

Les alternatives ne manquent pas et cela a été démontré. Nous exigeons une réelle utilisation des fonds publics au service des économies d'énergie, du développement durable, ainsi que de l'isolation des locaux anciens.

Nous proposons d'autres solutions et nous ne sommes pas contre tout !

l'agenda

Mai

sam. 25 | Commana | Jardins de Kervelly
Concerts dès 21h avec Goulven Ka,
Anatman et session irlandaise

Juin

sam. 1^{er} | Landivisiau | Manifestation
Rendez-vous à 14h30 place du Champ de foire

RETROUVEZ-NOUS SUR

[HTTP://WWW.NONALCENTRALE-LANDIVISIAU.FR](http://www.nonalacentrale-landivisiau.fr)

nous rejoindre ou renouveler sa cotisation

Vous étiez adhérent en 2012, avez-vous pensé à renouveler votre cotisation pour l'année 2013 ?

La bataille s'engage désormais sur le terrain juridique, et même une cotisation, c'est une aide pour notre combat contre ce projet inutile !

Prénom	Adresse
Nom	CP
Tél. fixe	Commune
Tél. portable	Adultes du foyer
Mail	Enfants du foyer

Merci de joindre un chèque d'adhésion de 10 € libellé à l'ordre de "Landivisiau doit dire non à la centrale" et de renvoyer l'ensemble à l'adresse suivante : Landivisiau doit dire non à la centrale 4 impasse des écoreuils 29400 Landivisiau